



74

LIVRET DE  
RENTRÉE

---

2020 - 2021



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Haute-Savoie

# SOMMAIRE

EDITO.....	PAGE 03
VACANCES APPRENANTES.....	PAGE 05
LA MATERNELLE.....	PAGE 07
ÉCOLE INCLUSIVE.....	PAGE 09
LES ÉVALUATIONS NATIONALES.....	PAGE 11
DEVOIRS FAITS.....	PAGE 13
PLAN FRANÇAIS - PLAN MATHÉMATIQUES.....	PAGE 14
LES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES.....	PAGE 16
L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE.....	PAGE 17
LE DISPOSITIF 2S2C EN HAUTE-SAVOIE.....	PAGE 19
L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	PAGE 20
LABELLISATION SPORT - GÉNÉRATION 2024.....	PAGE 22
LE NUMÉRIQUE.....	PAGE 23
CITOYENNETÉ.....	PAGE 25
LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL.....	PAGE 26
LES CAMPUS DES MÉTIERS.....	PAGE 28
LES RÉSULTATS AUX EXAMENS.....	PAGE 29
LA RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE RHÔNE-ALPES.....	PAGE 30
L'ACADÉMIE DE GRENOBLE.....	PAGE 31
LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE.....	PAGE 32
LES CIRCONSCRIPTIONS ET LES ÉCOLES.....	PAGE 33
LES COLLÈGES.....	PAGE 35
LES LYCÉES.....	PAGE 37
LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE.....	PAGE 39
INFORMATIONS UTILES.....	PAGE 41

# EDITO

L'année scolaire 2019-2020 a été marquée par une crise sanitaire mondiale à laquelle chaque citoyen a dû faire face. La mobilisation des acteurs de l'Ecole a été exemplaire, les équipes ont très rapidement développé de nouvelles pratiques d'enseignement et répondu au défi d'une école à distance avec l'objectif d'assurer la continuité pédagogique. C'est un engagement collectif qui a permis de surmonter ces étapes difficiles, la coéducation école/parents s'est renforcée, les partenariats avec les élus consolidés. Si nous sortons renforcés par cette épreuve et avons permis de développer chez les élèves d'autres compétences ou qualités : autonomie, engagement, usages numériques, organisation, nous sommes bien conscients que la diversité des situations personnelles des élèves pendant cette période a induit des écarts d'apprentissages.

A cette rentrée 2020, il s'agira pour l'école de permettre à tous les élèves de retrouver une vie collective dans un cadre serein. Les règles sanitaires de cet accueil sont connues de tous et le respect des gestes barrière fera l'objet d'accompagnement ou de rappel auprès des élèves pour assurer une mise en œuvre constante. Si localement celles-ci devaient évoluer, comme nous avons pu le faire dans le département avec les partenaires au cours du printemps, nous accompagnerons les équipes pédagogiques appuyées par les équipes médicales et sociales pour assurer la continuité pédagogique.

Pour identifier les fragilités qui ont pu creuser les écarts et identifier les besoins des élèves, suivant le niveau, des tests de positionnement et des évaluations nationales seront organisés. Durant les premiers mois, la priorité des enseignements sera donnée aux apprentissages fondamentaux et dans la continuité des vacances apprenantes mises en œuvre durant l'été, un accompagnement personnalisé sera privilégié notamment pour les classes charnières CP, 6ème et 2nde, le dispositif devoirs faits au collège sera amplifié. Et dans le premier degré, pour accompagner le renforcement des apprentissages fondamentaux, un nouveau schéma de formation continue pluriannuel est mis en place avec le déploiement du plan Français dans la continuité du plan mathématiques.



Cette période complexe a renforcé encore les liens étroits entre l'Education nationale et ses partenaires notamment les collectivités territoriales. C'est dans cette logique d'alliance éducative qui a primé pour la mise en œuvre des 2S2C que se déploieront les actions promouvant l'éducation artistique et culturelle, sportive et citoyenne comme l'éducation au développement durable.

Dès cette année scolaire, une école de Porte-drapeaux proposera aux jeunes lycéens volontaires de se former pour leur permettre de participer activement aux commémorations.

Enfin, dans la continuité de la dynamique engagée au sein de l'école inclusive, de nouvelles ressources humaines, expertises et partenariats viendront consolider et renforcer l'accueil des élèves en situation de handicap au sein du département.

Avec vous enseignants, personnels d'éducation, de direction, d'inspection, de santé, social ou administratif, c'est ensemble que nous réaliserons cette feuille de route, je vous renouvelle ma confiance. Je connais votre engagement indispensable à la construction de cette école réactive et qui sait s'adapter à ce contexte si particulier que nous traversons.

C'est avec vous, parents et dans la coéducation, que nous pourrons réussir ce défi.

A vous partenaires : services de l'état, élus, représentants du monde associatif, j'adresse mes remerciements pour votre soutien à l'Ecole de la République.

Et je souhaite à chaque élève de retrouver la joie du vivre ensemble dans une école qui laisse sa place à chacun et permet l'engagement de tous.

Mireille Vincent  
Directrice académique de  
l'éducation nationale du  
département de la Haute-Savoie



# VACANCES APPRENANTES

L'opération Vacances Apprenantes a pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs après la période de confinement qu'a connue notre pays. Une offre d'activités spécifique et renouvelée a été proposée : cette aide a été prioritairement orientée vers les élèves les plus fragilisés dans les apprentissages afin de prévenir les risques de décrochage scolaire.

Il s'agit à la fois de recréer les conditions du « vivre ensemble », apprentissage fondamental de la scolarité, et de leur permettre de faire le lien entre activités culturelles, sportives et apprentissages scolaires afin qu'ils soient dans les meilleures dispositions pour la rentrée et puissent poursuivre un parcours scolaire réussi.

Certains dispositifs seront à nouveaux proposés lors des petites vacances de cette année scolaire.

Le dispositif « **École ouverte** » pour l'été 2020 permet d'accueillir dans les écoles ou les collèges des jeunes qui ne quittent pas leur lieu de résidence pour leur proposer un programme d'une semaine équilibré entre temps de renforcement scolaire et activités sportives, culturelles et de découverte.

Dans le département, 5 écoles et 7 collèges ont mis en œuvre le dispositif : il s'est agi, pour chaque session d'une semaine, de proposer un projet éducatif cohérent concernant 15 heures d'enseignement organisées par des enseignants volontaires et 15 heures également d'activités éducatives.

5 écoles  
8 collèges

360 écoliers  
240 collégiens



Le dispositif « **École ouverte buissonnière** » s'inscrit dans une même logique de continuité éducative entre activités de loisirs et de découverte et temps d'enseignement. Il apporte de plus la possibilité de vivre une expérience collective inédite pour nombre d'élèves : passer une semaine dans un centre de vacances, en dehors du cadre familial.

Dans le département, près de 400 écoliers et collégiens ont bénéficié de ce dispositif école ouverte buissonnière durant cet été 2020. Les 7 projets du département se sont bâtis à partir d'un repérage d'élèves en besoin d'accompagnement en raison de leur fragilité dans les apprentissages, ces élèves ont pu vivre cette expérience sans coût pour les familles puisque le séjour était totalement gratuit. Ils ont été accueillis, ainsi que leurs enseignants volontaires, sur des sites de Haute-Savoie qui reçoivent habituellement des classes de découverte ou des colonies .

7 projets

400 élèves

#### L'été du pro :

il s'agit de la déclinaison de l'école ouverte pour les lycées professionnels. Les lycéens qui n'ont pas eu accès aux plateaux techniques pendant toute la durée du confinement ont pu, pendant l'été, avoir un accès privilégié aux ateliers afin de découvrir, pratiquer des gestes professionnels importants dans leur parcours de formation. Sur le département, 4 dispositifs (LP Chablais Thonon, LPO Jean Monnet Annemasse, LP Bise Bonneville, LPO Frison Roche à Chamonix) ont été mis en œuvre cet été et plus d'une cinquantaine de jeunes ont ainsi pu bénéficier de l'accompagnement de leurs professeurs.

Plus de  
50 lycéens4  
dispositifs

En complément de ces actions ont été organisés pour les élèves d'écoles et de collèges des dispositifs de soutien sur les apprentissages fondamentaux : stages de réussite (15 heures d'enseignement) et modules de soutien (6 heures en groupe très réduit).

53

stages de réussite

128

modules de soutien

# LA MATERNELLE

L'importance de l'école maternelle nécessite plus que jamais d'être réaffirmée.

Les priorités tracées depuis la loi pour une école de la confiance pour que cette école de « l'épanouissement et du langage » puisse offrir un cadre sécurisé et bienveillant, et une préparation à l'entrée dans les apprentissages fondamentaux sont encore plus fortes dans le contexte sanitaire de l'année écoulée.

Ce sont les enfants les plus jeunes qui ont été le plus durablement éloignés de l'école. Leur accueil et celui de leurs parents appelle une attention particulière et une bienveillance encore plus marquée dès les premières journées de la rentrée. La place allouée aux familles garantit la qualité du lien de co-éducation, donne le sens des apprentissages et doit permettre à celles qui sont le plus éloignées de cette culture d'y trouver une place légitime et confiante pour cette entrée dans le parcours scolaire de leur enfant.

L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans mis en œuvre en 2019 dans le cadre de la loi pour l'école de la confiance nécessite un accompagnement renouvelé, avec des modalités d'aménagement encadrées pour les élèves de petite section en terme d'assiduité.

Un protocole départemental adapté pour les plus jeunes sera élaboré et proposé pour conduire les contrôles d'instruction dans les familles, pour celles qui auront opté pour le choix de « l'école à la maison ».

La préoccupation de la santé des élèves, première priorité gouvernementale se décline au travers du lien renforcé avec la PMI (Protection Maternelle Infantile), avec laquelle un projet de convention est engagé.



Les deux piliers de la maternelle qui renvoient à la sécurité affective et aux premiers apprentissages continueront d'être renforcés dans les actions de formation proposées aux équipes et dans les partenariats conduits.

- La contribution de la maternelle dans la mise en œuvre du plan français explorera la focale « compréhension ». Le dispositif « je rentre au CP » avec le parcours d'apprentissage qu'il propose, sera investi dans plusieurs dimensions. La poursuite de l'appropriation des guides récemment publiés « Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle » et « Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle » constituera un point d'attention. En mathématiques, la centration départementale s'effectuera sur la résolution de problèmes. Un nouveau parcours magistère sera proposé : « Enseigner à l'école maternelle : développer un cadre sécurisant pour mieux apprendre ». Il répond aux exigences du bien-être dans lequel installer ces jeunes enfants qui deviennent élèves.
- Des évaluations diagnostiques élaborées au niveau départemental seront proposées pour les élèves de grande section. L'esprit dans lequel elles sont conçues ne vise pas une approche normative mais propose d'observer certaines compétences développées par les élèves afin de construire des apprentissages en partant de là où ils en sont en ce début d'année, dans un principe de différenciation. En effet, le confinement aura été vécu de manière différente dans les familles avec des niveaux d'apprentissages très contrastés, très performants pour certains, mais à distance des attentes pour d'autres.
- Un apport sera donné aux directeurs d'école primaire, dans le cadre de leur formation continue pour renforcer leurs compétences de pilotage du cycle 1 au regard des spécificités de son fonctionnement.
- Les actions de formations déjà initiées avec les collectivités locales seront poursuivies pour renforcer la cohérence et la qualité du travail collaboratif entre enseignants et atsem (agents territoriaux spécialisés en maternelle) ; elles nourrissent également les exigences d'épanouissement.

Toutes ces propositions inscrivent leur finalité dans la construction d'une société plus juste, qui prend soin, dès l'entrée dans le monde scolaire, de ces plus jeunes enfants en les enrôlant dans le plaisir d'apprendre et de progresser.

# ÉCOLE INCLUSIVE

En Haute-Savoie, plus de 5000 élèves en situation de Handicap sont scolarisés en milieu ordinaire :

- 65 % d'entre eux bénéficient d'un accompagnement notifié par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), soient plus de 3250 élèves accompagnés dans le département par près de 1300 AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) ;
- 25 % d'entre eux sont accueillis dans les 106 dispositifs ULIS ( Unités localisées pour l'inclusion scolaire) déployés sur le département : 57 Ulis dans les écoles dont 5 Ulis privé ; 41 Ulis dans les collèges dont 4 Ulis privé et 8 Ulis en lycée dont 2 dans le privé.

Les 17 établissements médico-sociaux du département accueillent plus de 900 jeunes qui sont scolarisés dans les unités d'enseignement internalisées et externalisées des instituts.

Le 12 septembre va se réunir sous la double égide de l'éducation nationale et de l'ARS le premier comité départemental de suivi de l'école inclusive. Cette instance inscrit dans le département une réflexion portée aux niveaux national et académique : il s'agit de piloter, poursuivre et accompagner les transformations nécessaires à la mise en œuvre d'une école toujours plus inclusive.

Dans la continuité de ce qui s'est opéré en 2019, 27 Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) seront déployés sur l'ensemble du département, dès la rentrée 2020 . L'objectif est bien de faciliter et rendre plus fluide au sein de ces territoires l'accompagnement des élèves par les personnels accompagnant les élèves en situation de handicap (AESH) et ce dès la décision de notification de la part de la CDAPH. Le travail d'organisation des accompagnements sera réalisé par un coordonnateur identifié dans chacun des PIAL : 27 coordonnateurs seront recrutés dès les premières semaines de la rentrée.

Les AESH de chaque pial pourront bénéficier des conseils et de l'aide d'un AESH référent : 27 postes d'AESH référents sont créés à la rentrée, ces accompagnants expérimentés compléteront leur service auprès des élèves par cette aide auprès de leurs pairs,.

27  
PIAL

27  
AESH  
référents





Parallèlement va se poursuivre et s'étendre le déploiement des équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS): les éducateurs de ces équipes mobiles constituent des aides aux équipes enseignantes et aux familles pour la résolution des situations complexes qui nécessitent l'approche conjointe de l'équipe éducative et du médico-social.

La cellule d'écoute et de réponse aux familles est joignable par contact téléphonique : 04 50 88 43 18 ou par messagerie [ecoleinclusive74@ac-grenoble.fr](mailto:ecoleinclusive74@ac-grenoble.fr), elle demeure active , y compris pendant les périodes de vacances scolaires : elle permet d'orienter les usagers vers le service de l'école inclusive.

Chaque famille dont l'enfant est accompagné pourra lors de la période de rentrée bénéficier d'un temps de rencontre avec l'aesh et l'enseignant – ou le professeur principal- de son enfant. Plus généralement, l'accueil des parents et la bonne mise en œuvre de la scolarisation repose sur le travail au quotidien des 23 enseignants référents de scolarité en poste dans le département. Ils accompagnent les familles et les équipes dans la mise en œuvre des Projets Personnalisés de Scolarisation des élèves reconnus en situation de handicap.

Des moyens supplémentaires ont été retenus pour cette rentrée avec la création de six nouvelles unités d'enseignement pour l'inclusion scolaire : à l'école Simone Veil de Publier, à l'école élémentaire de Marnaz et à l'école René Darmet de Rumilly ; au collège Pays de Gavot de Saint Paul, Jean Jacques Rousseau de Saint Julien et au collège Gaspard Monge de St Jeoire.

La mise en œuvre des préconisations du plan autisme se poursuit avec la création d'une unité d'enseignement élémentaire autisme à la rentrée prochaine à l'école de Pringy. Les moyens du département seront renforcés par la création d'un demi-poste d'enseignant spécialisé dans les troubles du spectre autistique.

Le poste de médiateur, créé à la rentrée 2019 au sein du pôle ASH, étend ses missions au second degré.

Enseignant spécialisé, personnel ressource, il a pour mission de participer à l'analyse des situations complexes liées à la scolarisation d'élèves dont le comportement perturbe la scolarisation, l'accès aux apprentissages et la vie scolaire.

# LES ÉVALUATIONS NATIONALES

**Les évaluations de début d'année : un point précis sur les compétences des élèves et des stratégies de différenciation pour répondre à leurs besoins.**

Consolider les apprentissages des élèves en identifiant leurs besoins et en y apportant une réponse personnalisée est la priorité absolue de cette rentrée. Pour cela, les enseignants disposent d'évaluations standardisées des élèves à différents niveaux de classe : CP, CE1, 6ème et seconde. Ces évaluations sont complétées, pour les autres niveaux de classe, par des outils de positionnement mis à disposition des enseignants.

## **Ecole élémentaire**

Chaque élève de CP et de CE1 du territoire français bénéficie pour la troisième année consécutive d'une évaluation en début d'année (et à mi-année pour les CP), permettant de mieux connaître ses points d'appui et ses acquisitions plus fragiles. Elle n'a pas vocation à se substituer aux évaluations menées par les enseignants dans la classe mais à les enrichir. En prenant très tôt connaissance de leurs fragilités, les enseignants disposent alors de repères pour situer les besoins de leurs élèves par rapport aux références nationales. Ils peuvent agir au plus tôt auprès d'eux en s'appuyant sur des ressources nationales mises à leur disposition.

Les parents d'élèves sont systématiquement informés des résultats de leur enfant, chaque enseignant de ces classes organisant un temps d'entretien pour commenter les résultats de chaque élève.

Sur le plan national, ce sont près d'un million et demi d'élèves qui ont participé à ces évaluations à la rentrée 2019. En Haute Savoie, 21 979 écoliers publics et privés bénéficieront de ce dispositif. Ces évaluations nationales Repères de début CP et début CE1 auront lieu pour tous les élèves du 14 septembre au 2 octobre, celle à mi-parcours de CP aura lieu du 18 au 29 janvier 2021.

Pour les autres niveaux de classe, dès la rentrée scolaire, des évaluations diagnostiques seront proposées aux professeurs. Elles permettront de mesurer la maîtrise des compétences fondamentales en mathématiques et en français et d'identifier les besoins pour chaque élève.



### Au collège

En 2019, tous les élèves de sixième ont été évalués en français et en mathématiques sur support numérique (820 000 élèves dans plus de 7 000 établissements) pour la troisième année consécutive. En français, plus de huit élèves sur dix ont une maîtrise satisfaisante ou très bonne des connaissances et des compétences évaluées en début de sixième. En mathématiques, ils sont presque sept sur dix. Ces résultats sont très proches de ceux observés en 2018. Cette évaluation se déroulera entre le 14 septembre et le 2 octobre 2020, elles concernent les 10 483 élèves de 6e scolarisés en établissement public ou privé sous contrat.



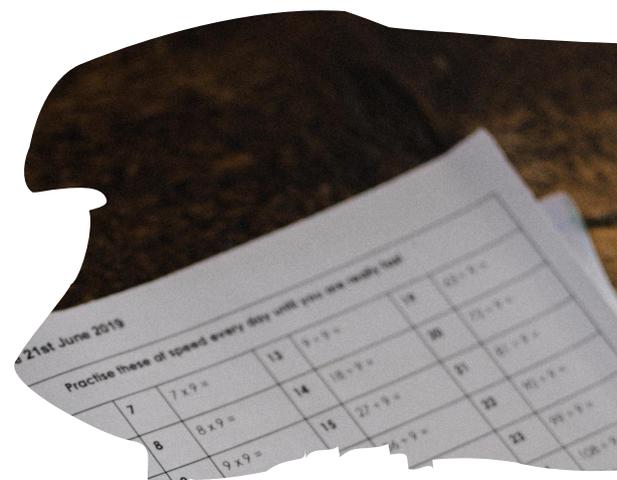
### Au lycée

À la rentrée 2019, plus de 720 000 élèves de seconde (professionnelle, générale ou technologique) ont effectué un test de positionnement visant à évaluer leurs acquis et leurs besoins de façon à leur proposer un accompagnement personnalisé adapté et à remédier à leurs difficultés éventuelles. Le test de positionnement aura lieu cette année dans le courant de la deuxième quinzaine du mois de septembre. Dans le contexte particulier de la rentrée 2020, des questions ont été ajoutées afin de recueillir le ressenti des élèves par rapport à la fermeture des collèges liée à la crise sanitaire de 2020.

---

# DEVOIRS FAITS

Le dispositif devoirs faits est proposé à tous les collégiens de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, au sein de leur établissement. Il s'agit d'un temps de travail accompagné pour les élèves leur permettant de réaliser leurs devoirs. C'est un outil central d'accompagnement à la réussite scolaire et de personnalisation du parcours d'élève qui contribue à lutter contre les déterminismes sociaux.



Ce dispositif répond aux objectifs suivants :

- il permet d'améliorer la synergie entre les temps de classe et le travail hors de la classe. Il contribue ainsi à renforcer l'aide apportée par l'institution à chaque enfant et donc à réduire les inégalités d'accès au savoir.
- le dispositif offre aux équipes pédagogiques l'occasion de rendre explicites les attendus des devoirs pour les élèves et leurs familles.
- il constitue également un moment privilégié pour que l'élève développe son autonomie.
- il permet aux équipes pédagogiques de réfléchir collectivement à la question du travail personnel de l'élève. Et dans ce sens constitue un vecteur de dynamique collective au sein de l'établissement.



Devoirs faits s'adresse à tous les élèves volontaires suivant des modalités d'organisation qui sont organisées au sein de chaque collège prenant en compte les besoins des élèves à partir d'un diagnostic et les spécificités locales de fonctionnement.

Ces modalités sont précisées en conseil d'administration dans le cadre de l'autonomie de l'établissement, elles sont communiquées aux parents.

L'accompagnement des élèves est assuré par des professeurs, des assistants d'éducation, des jeunes en service civique ; des associations partenaires peuvent également y contribuer.

Au sein du département, ce dispositif fait l'objet depuis deux ans d'un accompagnement spécifique permettant aux équipes d'analyser les pratiques, de mesurer les effets mais également de confronter et mutualiser.

Pour cette rentrée des moyens supplémentaires sont attribués aux établissements et permettront de renforcer l'accompagnement des élèves notamment durant la période de septembre à décembre.



**Pour l'année scolaire 2019-2020**

- Élèves participant au dispositif



- Élèves en REP



# PLAN FRANÇAIS PLAN MATHÉMATIQUES

Depuis deux ans, la priorité donnée à l'école primaire s'est traduite, par une attention particulière donnée à la formation des enseignants, levier essentiel de progrès collectif. Elle a été élaborée avec l'objectif de renforcer les pratiques pédagogiques contribuant à la maîtrise indispensable des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) par tous les élèves à la fin de l'école primaire.

La rentrée 2020 s'inscrit dans cette dynamique et verra la formation continue des enseignants transformée. Sur le terrain, elle s'articulera autour de deux approches différentes mais néanmoins complémentaires :

- des temps d'animations pédagogiques et conçus sur le principe de parcours hybrides (présentiel et distanciel) à hauteur de 18 heures : 6 heures en mathématiques, 6 heures en français
- l'accompagnement de groupes de six à dix enseignants reposant sur cinq jours de formation en mathématiques ou en français. A l'issue de six ans, tous les enseignants auront bénéficié de cet accompagnement en français comme en mathématiques.

Ces modalités de formation sont sur le principe de regroupement de professeurs autour d'enjeux qui leurs sont communs (même niveau, ou même territoire, la compréhension en français et la numération / résolution de problèmes pour les mathématiques) selon le schéma suivant :

- trois journées de rencontre pour se former et réfléchir entre pairs et/ou avec un accompagnateur
- quatre demi-journées pour pratiquer des observations en classe croisées et analyser des échanges de pratique.

Cette modalité de formation concrète, au plus près des pratiques de classe et répondant aux attentes des professeurs s'inspire de l'expérimentation menée depuis 2 ans dans le cadre du plan mathématiques et de la mise en place des Référents Mathématiques de Circonscription.

Des formations comme des ressources sont déclinées au niveau national, académique et départemental pour accompagner ces dispositifs de formation.



# LES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

## Textes officiels

La parution récente de plusieurs textes, notamment la circulaire de mai 2019 pour « enseigner la diversité culturelle et linguistique en maternelle » ainsi que le guide « Oser enseigner les langues vivantes étrangères » (juillet 2019), a permis de redéfinir des principes pour l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire, de l'école maternelle au CM2.

En mars 2020, est paru « le guide pour l'enseignement en langues vivante étrangère de l'école au lycée » qui souligne l'intérêt d'un enseignement bilingue dès le plus jeune âge.

## Enseignement bilingue

En Haute Savoie, des dispositifs EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée en Langue Etrangère) existent depuis la rentrée 2012.

Les 4 écoles EMILE Annecy les Pommaries, Novel, le Parmelan et Bonneville les Iles, qui proposent au cursus anglais, évoluent à cette rentrée avec l'objectif de permettre à tous les élèves d'un secteur de bénéficier de cet enseignement. Un comité de pilotage interdégré s'assurera de la continuité pédagogique dans le domaine linguistique jusqu'au baccalauréat.

Depuis septembre 2019, deux cursus "ELYSEE 2020" ont été créés dans les écoles de Thonon-les-Bains. Ils offrent aux élèves des écoles maternelles l'occasion d'être exposés à un enseignement en langue allemande pour environ 30% de leur temps scolaire.

## Montée en compétences linguistiques des enseignants

La volonté d'élargir ces dispositifs EMILE et ELYSEE dans les écoles existantes et, à terme, dans d'autres écoles du département, nécessite l'accompagnement et la formation des enseignants afin qu'ils puissent assurer l'enseignement en langue étrangère.

Dans cet objectif, de nouveaux parcours de formation seront proposés au niveau académique en partenariat avec l'Université de Grenoble Alpes. Ils permettront pour les enseignants l'obtention d'une certification CLES (Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur).



# L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La question des arts et de la culture a fait l'objet d'une attention importante pendant toute la période de la crise sanitaire ; il s'est agi pendant le confinement de proposer aux élèves et à leurs familles des activités qui permettent de mettre en œuvre les 3 piliers du parcours éducatif artistique et culturel : développer des connaissances afin de disposer de repères culturels, pratiquer les arts et rencontrer des artistes et des œuvres. Des ressources culturelles numériques à destination des équipes enseignantes du 1er et de 2d degré ont été mises à disposition dès le début du confinement par le pôle Arts et Culture de la DSDEN 74 et la Délégation Académique à l'éducation Artistique et à l'action Culturelle.



Pour la rentrée scolaire 2020, il importe de poursuivre le déploiement des parcours artistiques et culturels afin d'atteindre le cap de 100 % Education Artistique et Culturelle fixé par le Président de la République à l'issue du quinquennat. Les cinq actions prioritaires demeurent chanter, lire, regarder, s'exprimer à l'oral et développer son esprit critique. De même cette année tous les projets autour du livre seront valorisés pour promouvoir le plaisir de la lecture et d'accompagner les élèves en difficulté en lecture. La reconduction du plan d'investissement dans les bibliothèques scolaires des écoles témoigne de cet engagement fort, comme la remise à tous les élèves de CM2 du recueil des Fables de La Fontaine en juin.

Un projet de label pour valoriser l'engagement des territoires est en voie de déploiement : cette labellisation vaudra reconnaissance de l'engagement des collectivités territoriales, actrices essentielles du développement de l'EAC (Education Artistique et Culturelle). Elle permettra de valoriser, développer et pérenniser des projets innovants, reflets de l'attractivité de chaque territoire, à partir des priorités identifiées conjointement par l'État et les collectivités.



Pour aider les équipes éducatives et les professionnels de la culture à construire leurs projets, les rectorats déploient une nouvelle application informatique appelée Adage. Celle-ci est déjà opérationnelle sur notre département, après une phase de test pendant l'année 2019-2020. Cette plate-forme offre trois fonctionnalités : une mise à disposition des ressources artistiques et culturelles sur toute l'Académie, le recensement des actions autour des Arts et de la Culture dans chaque établissement de la maternelle au lycée, permettant d'avoir une vue synthétique du PEAC de chaque élève et enfin un espace de dépôt de dossiers de demande de financement pour des projets tels que classes à Projet Artistique et Culturel, ateliers de pratique artistique et projets expérimentaux.

Cette plateforme sera mise à disposition de tous les acteurs et donnera aussi une vision partagée.

# LE DISPOSITIF 2S2C EN HAUTE-SAVOIE

Dès le 12 mai, date de réouverture progressive des écoles, le dispositif 2S2C Sport – Santé – Culture – Civisme a été mis en place afin de permettre d'accueillir les élèves et de respecter les règles sanitaires, principalement la distanciation physique. Il repose sur le principe de proposer aux élèves des activités éducatives et ludiques pendant le temps scolaire, complémentaires de leurs apprentissages en classe.

Les collectivités locales (commune, établissement public de coopération intercommunale, département, région) qui souhaitent s'inscrire dans ce dispositif ont formalisé leur engagement par la signature d'une convention avec les services de la direction académique de l'éducation nationale, en lien possible avec :

- les secteurs associatifs sportif, culturel, environnemental ;
- les équipements publics (musée, bibliothèque, école des beaux-arts, conservatoire, salle de spectacles et lieu de création, centre d'arts, cinéma, parc naturel, etc) ;
- les structures privées (fondation, parc, entreprise culturelle et sportive, etc) ;
- les opérateurs du service civique.

Pour la Haute Savoie, **49** conventions ont été signées soit plus de **142** écoles pour **482** groupes allant jusqu'à 15 élèves et donc près de 7000 élèves ayant bénéficié de ces activités ; on a pu constater un équilibre entre les activités sportives et les activités culturelles qui pouvaient prendre des formes variées, comme les pratiques individuelles et en extérieur pour le sport (course, parcours de motricité, préparation physique généralisée, danse, yoga, etc), comme des ateliers d'arts plastiques autour du dessin, d'écritures, du théâtre, de la musique... pour la culture et l'artistique.



# L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Inscrite dans la loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019, l'éducation à l'environnement et au développement durable débute dès l'école primaire. Elle a pour objectif de sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux et climatiques et à la transition écologique.

Afin de répondre aux défis mondiaux auxquels nous sommes tous confrontés, cette éducation doit aider les élèves à devenir des éco citoyens responsables, en leur transmettant les connaissances, les compétences et la culture qui leur permettront tout au long de leur vie de connaître, comprendre, décider et agir en fonction des enjeux du développement durable et de développer leur esprit critique. L'éducation au développement durable fait ainsi partie du « Parcours citoyen » de l'élève dont elle constitue un des grands champs.

L'éducation au développement durable à l'école, au collège et au lycée s'appuie sur :

- La circulaire de rentrée 2020 du 10-7-2020 qui réaffirme l'éducation au développement durable comme l'un des enjeux majeurs de notre École en l'articulant autour de deux piliers : connaître et agir.
- La circulaire n°2019-121 du 27-08-2019 : « Nouvelle phase de généralisation de l'EDD - EDD 2030 », qui place l'éducation au développement durable comme une des priorités de la rentrée et décline un plan d'action autour des 8 mesures pour l'EDD ;
- Des programmes pour tous les cycles modifiés pour cette rentrée afin de renforcer les enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable ;
- Les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations unies (ODD) qui donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.



La politique nationale d'éducation au développement durable s'appuie notamment sur la mise en place dans les académies de la labellisation E3D (école ou établissement en démarche globale de développement durable). Au travers des 3 niveaux de labellisation, cette demande permet de reconnaître, valoriser et accompagner les initiatives et les projets des écoles et établissements. Elle donne également une visibilité aux actions engagées par les éco-délégués élus dans chaque collège ou lycée et dont l'élection est encouragée pour cette rentrée 2020 dans les classes de CM1 et CM2.

La volonté de la DSDEN est d'encourager la labellisation d'établissements sur les territoires : écoles, collèges et lycées en lien étroit avec les collectivités.

Pour la rentrée 2020, cette labellisation concerne dans le département :

**56**  
**écoles**

**25**  
**collèges**

**8**  
**lycées**



# LABELLISATION SPORT GÉNÉRATION 2024

## Pourquoi demander le label Génération 2024 ?

Pour faire partie de l'aventure humaine et de l'histoire de l'événement des Jeux Olympiques à Paris en 2024.

Pour valoriser les projets existants au sein de votre établissement ;

Pour garantir et permettre à vos élèves d'avoir un parcours sportif de qualité, qui développe une bonne santé physique et morale ;

Pour permettre à tous les élèves de s'approprier les valeurs inhérentes à ce projet (respect, solidarité, éco citoyenneté, environnement, culture sportive...) ;  
Pour développer et renforcer les passerelles entre votre établissement et les partenaires sportifs locaux, permettre une ouverture de l'établissement sur l'extérieur.

La labellisation est accordée pour une durée minimum de trois ans pendant lesquels les établissements déroulent une politique ou un certain nombre d'actions et participent aux trois temps forts annuels:

- la journée du sport scolaire ;
- la semaine olympique et paralympique ;
- la journée de l'olympisme.

Cette labellisation s'inscrit dans le projet d'école/d'établissement ; et peut prendre ancrage sur les différents parcours : santé, citoyen, avenir, éducation artistique et culturelle.

Concernant les deux premières campagnes de labellisation 2018 et 2019, 16 établissements du département de la Haute-Savoie ont obtenu le label « Génération 2024 » : 6 écoles, 6 collèges, 4 lycées. Pour la campagne 2020, 5 nouvelles candidatures ont été déposées (2 collèges, 1 lycée, 2 écoles). Les labellisations 2020 seront prononcées lors du comité de pilotage académique qui aura lieu à la rentrée.



# LE NUMÉRIQUE

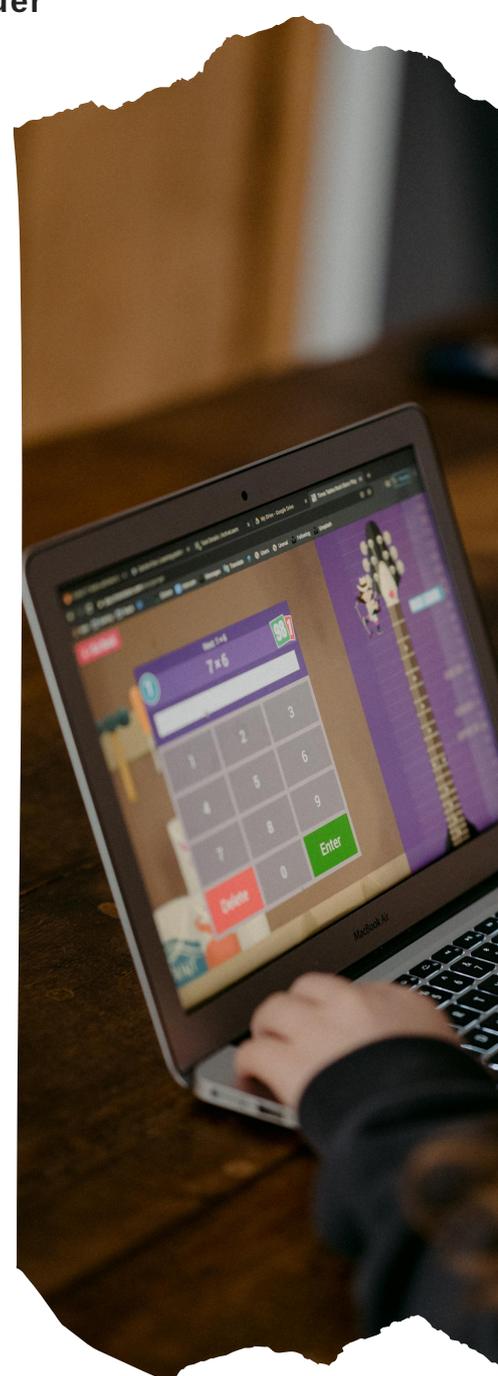
## Mieux apprendre et mieux communiquer

Les événements survenus lors de l'année scolaire passée ont montré toute l'importance des outils numériques pour permettre d'assurer à distance la continuité des apprentissages et de garder le lien entre l'école et la famille.

Les enseignants ont acquis et consolident de solides compétences dans l'utilisation d'applications et de services numériques dont ils ont découvert tout l'intérêt, bien au-delà de la situation particulière rencontrée lors du confinement.

Les outils numériques, non par essence mais par l'utilisation intelligente qui en est faite par les enseignants qui connaissent les besoins de leurs élèves et les moyens pédagogiques de les faire progresser, permettent une différenciation et une adaptation des apprentissages plus simple et plus fluide dans leur mise en œuvre.

L'utilisation du numérique à l'école est soumise à une présence de matériels opérationnels et en nombre suffisant dans les classes, ainsi qu'à une maintenance qui assure une disponibilité permanente des ordinateurs ou tablettes. C'est grâce à un partenariat et un dialogue installés de longue date entre les collectivités et l'Education nationale, au niveau local comme au niveau départemental, que cet objectif d'équipement progresse chaque année.



L'appel à projet Label Ecoles Numériques, lancé par le ministère pour aider les communes rurales dans leur équipement numérique, connaît dans notre département, comme les appels précédents, un succès important qui se traduira concrètement par des matériels plus nombreux et plus performants à disposition des élèves et des enseignants sur l'ensemble du territoire.

Les ENT (Espace Numérique de Travail) déjà mis en place ont été confortés, d'autres ont été initiés. Ces espaces avec les élèves et pour les élèves entre eux permettent de mieux communiquer avec les parents, mieux faire partager les objectifs de l'école, faciliter le travail personnel des élèves et le travail collaboratif, mettre à disposition de tous des ressources pertinentes... autant de fonctionnalités qui doivent, au quotidien, faciliter les relations et le travail au sein de la communauté éducative.



Dans le second degré, en partenariat avec le CD74, 17 collèges volontaires expérimentent à compter de la rentrée un ENT. Equipés par le conseil départemental, les équipes seront accompagnées et formées pour permettre de développer des usages pertinents et adaptés à la pédagogie comme à la communication. La délégation académique au numérique est partie prenante de cette demande.

Enfin, pour trier tous les enseignements des conditions dans lesquelles s'organise la continuité pédagogique, éducative et administrative, valoriser les réussites et renforcer notre stratégie numérique partout en France, seront organisés les Etats Généraux du numérique pour l'éducation au cours du mois d'octobre. Un événement national clôturera ces manifestations.

En parallèle, la DSDEN travaille avec le SYANE, organisme chargé du développement des infrastructures numériques en Haute Savoie, pour que chaque école et établissement du second degré puisse à terme disposer d'un débit de connexion suffisant pour les usages éducatifs du numérique (accès des communes à la fibre optique) ainsi qu'à la mise en place d'un service d'assistance auprès des communes pour l'achat et la maintenance du matériel numérique scolaire.

---

# CITOYENNETÉ

## **Ecole Porte-Drapeaux**

Sur la thématique de la transmission de la mémoire et afin de favoriser l'engagement des jeunes dans les cérémonies patriotiques, une école des jeunes porte-drapeaux voit le jour. Portée par l'ONAC (Office National des Anciens Combattants), la DMD (Délégation Militaire Départementale) et la DSDEN, elle propose aux établissements volontaires deux modules de 2 heures : un module théorique de sensibilisation aux questions de la mémoire, et un module permettant aux élèves de découvrir les étapes d'une cérémonie patriotique ; le rôle du porte-drapeau est d'être initié à manipuler le drapeau. Les associations de Mémoire pourront poursuivre la formation des jeunes formés en leur permettant de participer aux cérémonies, accompagnés par un ancien. L'école des jeunes porte-drapeaux sera en phase de test dans 2 collèges et 1 lycée au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2020-2021 puis se déploiera dans les établissements volontaires au 2ème semestre.

## **Concours national de la résistance et de la déportation**

Le thème du CNRD (Concours National de la Résistance et de la Déportation) : « 1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister » a été reconduit pour l'année scolaire 2020-2021. Les établissements inscrits sur l'année 2019-2020 ont pu déposer les travaux collectifs menés à leur terme auprès des DSDEN et un jury académique se réunira dans le courant du 1er trimestre.

## **Education aux médias et à l'information**

Pour consolider l'éducation aux médias et à l'information, dans le prolongement des résidences de journalistes mises en place dans 4 collèges du territoire transfrontalier avec la vallée d'Aoste depuis 2 ans (projet européen Parcours civique et professionnel en Montagne), un outil pédagogique numérique a été développé autour de la question des "fake news" et des démarches nécessaires pour développer son esprit critique vis-à-vis du traitement de l'information.



# LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

## Cadre général

Le Service National Universel (SNU) vise à proposer une expérience citoyenne, de cohésion et d'engagement à tous les jeunes volontaires de 15 à 17 ans à l'issue de la classe de 3ème. C'est une expérience unique tout à fait exceptionnelle dont peuvent se saisir les jeunes.

Public concerné: jeunes âgés de 15 à 17 ans, scolarisés en classe de seconde, en première année de CAP, en apprentissage ou déscolarisés.

## Objectifs

Quatre objectifs pour être acteur de sa citoyenneté :

- Transmettre un socle républicain
- Renforcer La cohésion nationale à travers l'expérience de la mixité sociale et territoriale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

## Déroulement

Le SNU comporte trois étapes clés dont 2 obligatoires :

- un séjour de cohésion obligatoire de 2 semaines dans un centre de cohésion, dans un autre département que celui de résidence, l'année qui suit la classe de 3ème
- une Mission d'Intérêt Général (MIG) obligatoire de 2 semaines à faire près de chez soi et dans l'année qui suit le séjour de cohésion. La mission d'intérêt général vise notamment à développer la culture de l'engagement et le sens de l'intérêt général ainsi qu'à renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes.
- une phase d'engagement volontaire (facultative) de 3 mois minimum, dans le département de son choix, entre 16 et 25 ans



## Promotion 2020

- 70 jeunes du département ont confirmé leur inscription au SNU
- Suite au contexte lié au COVID, les deux phases du SNU ont été inversées cette année : la MIG (Mission d'Intérêt Générale) constituera la phase 1 et se déroulera de juillet jusqu'à fin juin 2021 ; le séjour de cohésion aura lieu ultérieurement.

70  
inscrits



---

## Future promotion 2021

L'information des jeunes du département sera effectuée au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2020 pour constituer la prochaine promotion dans les établissements : lycées généraux-technologiques-professionnels ; CFA ; missions locales ; établissements médico sociaux.

Site internet du SNU : [Snu.gouv.fr](http://Snu.gouv.fr)

Contacts départementaux :

- Chef de projet SNU : Monsieur Basset (chef de pôle DDCS) [fabien.basset@ac-grenoble.fr](mailto:fabien.basset@ac-grenoble.fr)
  - Correspondant de l'Education Nationale : Madame Picard [cecile.picard@ac-grenoble.fr](mailto:cecile.picard@ac-grenoble.fr)
-

# LES CAMPUS DES MÉTIERS

Les campus des métiers et des qualifications constituent des dispositifs qui s'inscrivent pleinement dans les axes de la transformation de la voie professionnelle. Ils répondent à l'objectif de décroiser les établissements et les voies de formation pour fluidifier les parcours, améliorer la mobilité des apprenants et faciliter leur insertion dans le supérieur ou dans le monde professionnel.

Depuis 2013, l'académie de Grenoble s'est engagée dans l'appel à projet national de labellisation et cinq campus ont ainsi été labellisés. Le département de la Haute Savoie en regroupe (à lui seul) trois qui proposent et rendent plus lisible sur le territoire un riche panorama de parcours professionnels du CAP à l'enseignement supérieur proposés dans les établissements qui en sont membres.

En cohérence avec les activités économiques du département, ces campus contribuent au rayonnement des formations proposées, il s'agit des :

- Campus des Métiers et des qualifications de la Mécanique Connectée et des Fonctions supports - Lycée polyvalent Guillaume Fichet à Cluses.
- Campus des Métiers et des Qualifications Hôtellerie et Tourisme de Montagne - Lycée polyvalent Savoie Léman à Thonon-les-Bains.
- Campus des Métiers et des Qualifications Transfrontalier, Construction Durable et Innovante - Lycée polyvalent Jean Monnet à Annemasse.

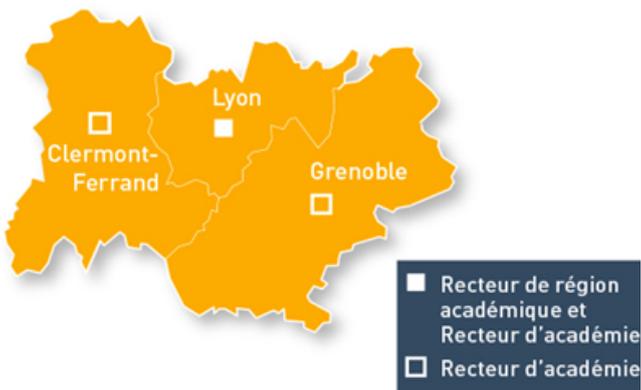


# LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

Résultats aux examens de la session de juin 2020  
pour le département de la Haute-Savoie et l'académie de Grenoble.

Examen	Série	Session 2020		Session 2019	
		Haute-Savoie	Académie Grenoble	Haute-Savoie	Académie Grenoble
BAC GENERAL	ES	99,2%	98,6%	94,15%	93,24%
	L	98,6%	98,4%	93,29%	93,32%
	S	98,8%	98,9%	94,32%	94,02%
<b>Total BCG (Bac Général)</b>		<b>93,00%</b>	<b>93,10%</b>	<b>94,12%</b>	<b>93,66%</b>
BAC PRO	Production	84,00%	80,00%	82,25%	80,91%
	Service	85,90%	85,00%	88,38%	84,29%
<b>Total BCP (Bac Pro)</b>		<b>84,90%</b>	<b>82,60%</b>	<b>85,52%</b>	<b>82,69%</b>
BAC TECHNOLOGIQUE	ST2S	99,5%	98,7%	95,57%	95,21%
	STRH	100,0%	100,0%	94,25%	95,17%
	STI2D	96,6%	96,4%	89,65%	90,84%
	STL	100,0%	97,2%	98,63%	94,52%
	STMG	95,0%	93,7%	83,48%	86,25%
	TMD	100,0%	100,0%	100,00%	100,00%
<b>Total Bac Techno</b>		<b>93,80%</b>	<b>93,10%</b>	<b>87,79%</b>	<b>89,23%</b>
CAP	Production	92,9%	89,1%	86,20%	85,21%
	Service	94,0%	91,4%	84,15%	82,84%
<b>Total CAP</b>		<b>83,40%</b>	<b>82,30%</b>	<b>85,41%</b>	<b>84,30%</b>
BREVET DES COLLEGES	Professionnelle	80,60%	76,20%	76,57%	72,95%
	Générale	93,20%	89,50%	90,06%	88,99%
<b>Total DNB (Brevet des collèges)</b>		<b>91,80%</b>	<b>89,50%</b>	<b>88,67%</b>	<b>87,24%</b>

# LA RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE RHÔNE-ALPES



## 3 ACADEMIES

Grenoble, Clermont-Ferrand et Lyon

## 12 DEPARTEMENTS

Cantal, Puy-de-Dôme, Allier, Loire, Haute-Loire, Rhône, Ain, Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Ardèche



Rentrée  
2019

### Etablissements publics

### Etablissements privés

5 409 écoles  
598 collèges  
250 lycées  
7 EREA

721 écoles  
226 collèges  
151 lycées

### Effectifs

689 044 écoliers  
304 042 collégiens  
199 206 lycéens  
48 890 apprentis (rentrée 2017)  
350 105 étudiants (rentrée 2018)

121 303 écoliers  
62 517 collégiens  
63 419 lycéens



# L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

## 5 DEPARTEMENTS

Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Ardèche

.....

Rentrée  
2019

Etablissements  
publics

2 452 écoles  
246 collèges  
107 lycées

Etablissements  
privés

320 écoles  
80 collèges  
71 lycées

Effectifs

297 167 écoliers  
134 124 collégiens  
97 892 lycéens

43 068 écoliers  
37 026 collégiens  
27 751 lycéens

.....

Rentrée  
2020

2 452 écoles  
246 collèges  
107 lycées

320 écoles  
80 collèges  
71 lycées

Prévision effectifs

- 1 350 écoliers  
+ 904 collégiens  
+ 51 lycéens

- 378 écoliers  
+ 24 collégiens  
+ 257 lycéens



# LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE



## 4 BASSINS

Albanais-Annécien, Chablais, Faucigny Pays du Mont-Blanc,  
Genevois-Haut Savoyard

## 13 CIRCONSCRIPTIONS du premier degré

.....

### Etablissements publics

444 écoles  
49 collèges  
21 lycées

### Etablissements privés

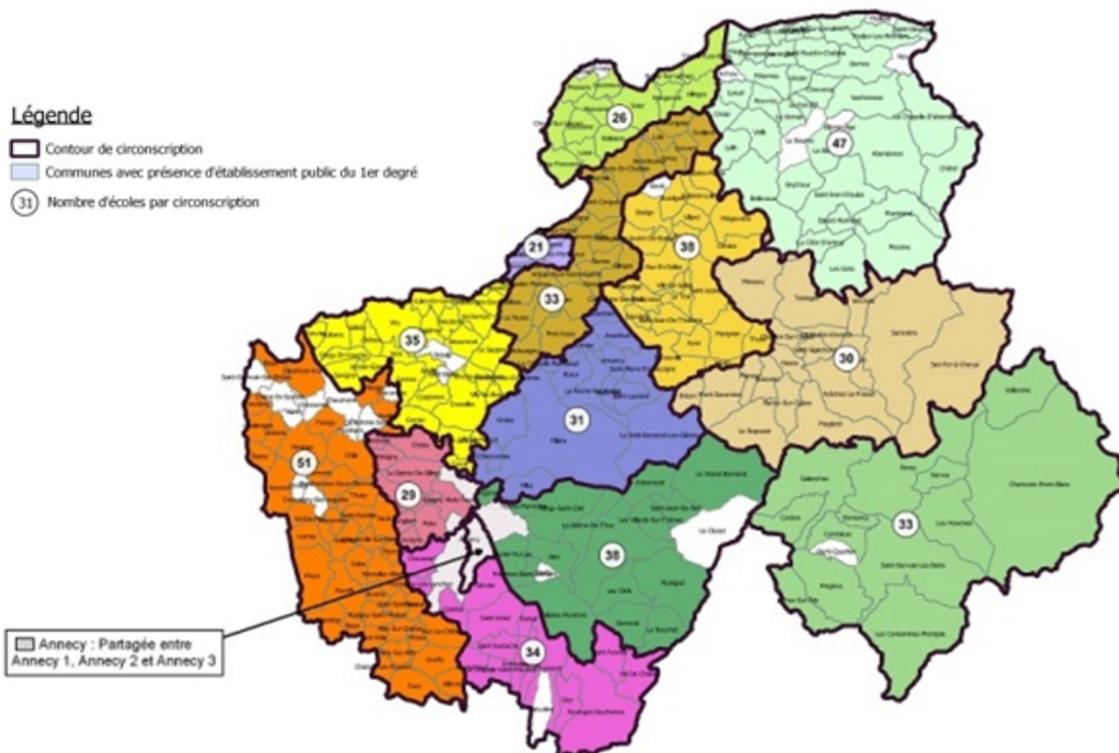
52 écoles  
23 collèges  
19 lycées

### Effectifs

75 431 écoliers  
31 845 collégiens  
21 787 lycéens

11 763 écoliers  
10 674 collégiens  
7 326 lycéens

# LES CIRCONSCRIPTIONS ET LES ÉCOLES



## 13 CIRCONSCRIPTIONS

Rentrée  
2019

Ecoles  
publiques

444 écoles  
74 926 écoliers

Ecoles  
privées

73 écoles  
11 753 écoliers

Rentrée  
2020

Ecoles  
publiques

444 écoles

Ecoles  
privées

73 écoles

Prévision effectifs

+ 505 écoliers

+ 10 écoliers

Ouverture de 3 ULIS dans les circonscriptions de Cluses (école élémentaire de Marnaz), d'Evian (école primaire Simone Veil-Publier) et de Rumilly (école élémentaire René Darmet-Rumilly)

**Anancy Sud (Anancy I)**  
Tél : 04 50 23 79 33

Inspecteur : Cédric MAYOL [ce.la74-IEN-Anancy-I@ac-grenoble.fr](mailto:ce.la74-IEN-Anancy-I@ac-grenoble.fr)  
Secrétaire : Cyrielle CHARPIN Parc de la Ravoire – Bât A 74370 METZ-TESSY

**Anancy Est (Anancy II)**  
Tél : 04 50 23 18 98

Inspecteur : Anne TABURET-LE GLEDI [ce.la74-IEN-Anancy-II@ac-grenoble.fr](mailto:ce.la74-IEN-Anancy-II@ac-grenoble.fr)  
Secrétaire : Agnès DODIN Parc de la Ravoire – Bât A 74370 METZ-TESSY

**Anancy Ouest (Anancy III)**  
Tél : 04 50 23 14 97

Inspecteur : Eric SUJKOWSKI [ce.la74-IEN-Anancy-III@ac-grenoble.fr](mailto:ce.la74-IEN-Anancy-III@ac-grenoble.fr)  
Secrétaire : Frédéric BONNET Parc de la Ravoire – Bât A 74370 METZ-TESSY

**Anancy IV – ASH**  
Tél : 04 50 88 48 51

Inspecteur : Sophie GALLINEAU [ce.la74-IEN-Cran-Gevrier@ac-grenoble.fr](mailto:ce.la74-IEN-Cran-Gevrier@ac-grenoble.fr)  
Secrétaire : Patrick DARGENT Cité Administrative – 7 rue Dupanloup 74040 ANNECY

**Annemasse I**  
Tél : 04 50 37 27 17

Inspecteur : Christophe LICITRI [ce.la74-IEN-Annemasse-I@ac-grenoble.fr](mailto:ce.la74-IEN-Annemasse-I@ac-grenoble.fr)  
Secrétaire : Barbara NICPON 20 bis, rue du 18 Août – 74 240 GAILLARD

**Annemasse II**  
Tél : 04 50 37 43 50

Inspecteur : Mireille SAGET [ce.la74-IEN-Annemasse-II@ac-grenoble.fr](mailto:ce.la74-IEN-Annemasse-II@ac-grenoble.fr)  
Secrétaire : Nathalie DAISIF 20 bis, rue du 18 Août – 74 240 GAILLARD

**Bonneville I**  
Tél : 04 50 97 02 45

Inspecteur : Morgane LECAILLIER [ce.la74-IEN-Bonneville@ac-grenoble.fr](mailto:ce.la74-IEN-Bonneville@ac-grenoble.fr)  
Secrétaire : Chantal DOBROWOLSKI 115 rue Décret 74 130 BONNEVILLE

**Bonneville II**  
Tél : 04 50 97 02 45

Inspecteur : Olivier DURIEUX [ce.la74-IEN-Bonneville-II@ac-grenoble.fr](mailto:ce.la74-IEN-Bonneville-II@ac-grenoble.fr)  
Secrétaire : Laurence GIRAULT 115 rue Décret 74 130 BONNEVILLE

**Cluses**  
Tél : 04 50 96 39 11

Inspecteur : Frédéric MAROT [ce.la74-IEN-Cluses@ac-grenoble.fr](mailto:ce.la74-IEN-Cluses@ac-grenoble.fr)  
Secrétaire : Sandrine PADILLA 2 avenue de Châtillon 74 300 CLUSES

**Evian**  
tél : 04 50 74 71 15

Inspecteur : Sylvie REBET [ce.la74-IEN-Evian-les-Bains@ac-grenoble.fr](mailto:ce.la74-IEN-Evian-les-Bains@ac-grenoble.fr)  
Secrétaire : Florence RIFFAUD Résidence la Rive - Amphion les Bains 74 500 PUBLIER

**Rumilly**  
tél : 04 50 64 63 17

Inspecteur : Anne-marie DEBAUD [ce.la74-IEN-Rumilly@ac-grenoble.fr](mailto:ce.la74-IEN-Rumilly@ac-grenoble.fr)  
Secrétaire : Lidia CECCON 6 bis, rue Pierre Salteur 74 150 RUMILLY

**Saint-Gervais**  
tél : 04 50 93 64 17

Inspecteur : Philippe ROEDERER [ce.la74-IEN-Passy@ac-grenoble.fr](mailto:ce.la74-IEN-Passy@ac-grenoble.fr)  
Secrétaire : Suzanne SEGUIN 195 allée Gontard – LE FAYET 74190 SAINT-GERVAIS

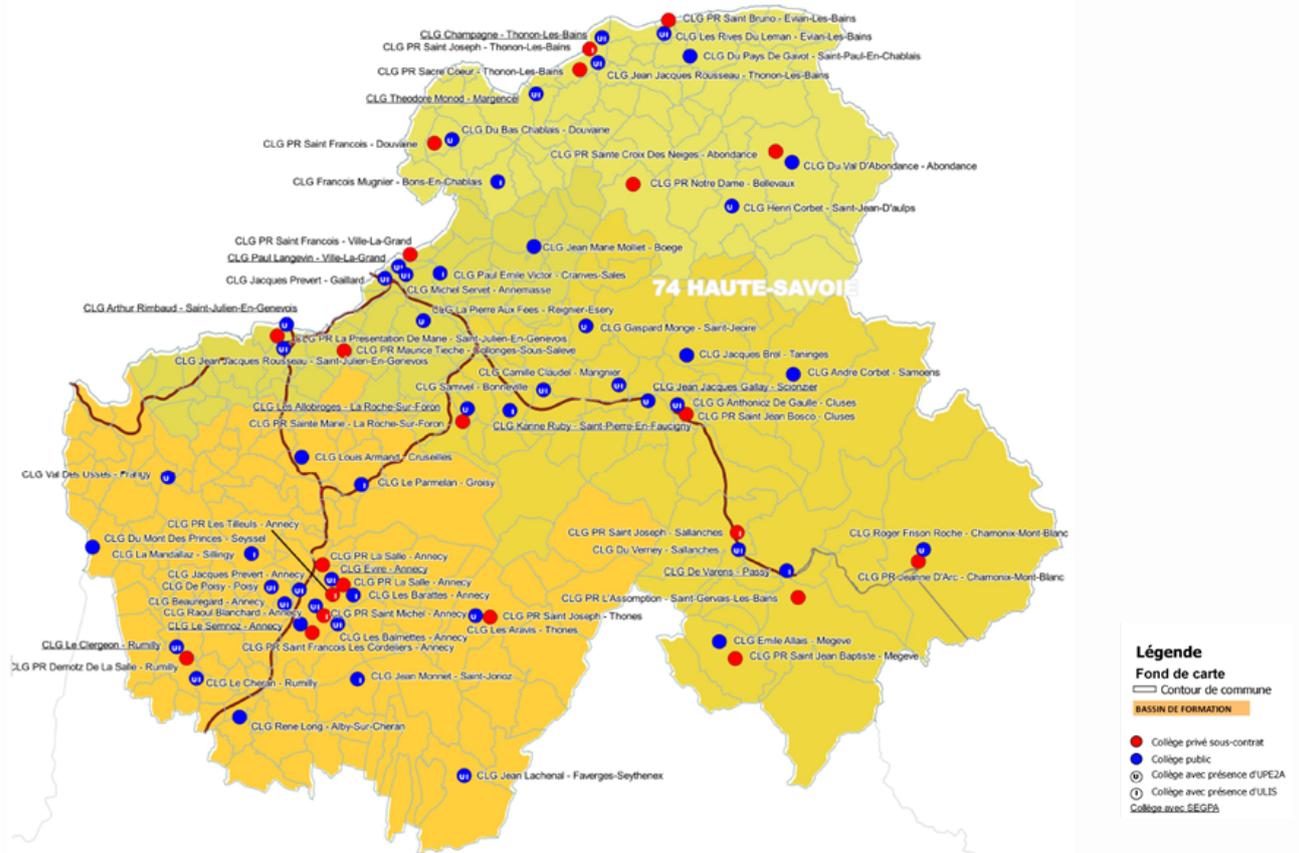
**Saint-Julien**  
tél : 04 50 49 10 98

Inspecteur : Agnès BESSAC [ce.la74-IEN-st-Julien@ac-grenoble.fr](mailto:ce.la74-IEN-st-Julien@ac-grenoble.fr)  
Secrétaire : 4 av de Genève - 74160 SAINT JULIEN EN GENEVOIS

**Thonon**  
tél : 04 50 71 27 92

Inspecteur : Nathalie ARRAMBOURG [ce.la74-IEN-Thonon-les-Bains@ac-grenoble.fr](mailto:ce.la74-IEN-Thonon-les-Bains@ac-grenoble.fr)  
Secrétaire : Sandrine PAULIN 6 avenue Saint François de Sales 74 200 THONON

# LES COLLÈGES



Rentrée  
2019

Rentrée  
2020

Etablissements  
publics

Etablissements  
privés

Etablissements  
publics

Etablissements  
privés

Prévision effectifs

49 collèges  
31 289 collégiens

23 collèges  
10 719 collégiens

+ 556 collégiens

- 45 collégiens

Ouverture de 3 ULIS

Collèges de Gaspard Monge à Saint-Jeoire, Jean-Jacques Rousseau à Saint-Julien-en-Genevois et Pays de Gavot à Saint-Paul-en-Chablais

COLLEGE		
ADRESSE	PRINCIPAL	PRINCIPAL ADJOINT
74360 ABONDANCE	SICART Laurence	
74540 ALBY SUR CHERAN CEDEX	GILLE Pierre	RASSAT Christine
74008 ANNECY CEDEX	BERRAYANA-MENTEC Céline	
74008 ANNECY CEDEX	PELTRIAUX Catherine	GUILLAUME Delphine
74943 ANNECY - ANNECY LE VIEUX CEDEX	BEAUVAIS Cédric	BLIN Anaïs
74944 ANNECY LE VIEUX CEDEX	CAVALLER Philippe	WADOUX Lara
74980 ANNECY - CRAN GEVRIER	BRUYAS Laurent	FISCHER Dominique
74988 ANNECY - MEYTHET CEDEX	GIRAUD François	ROYER Nathalie
74602 ANNECY - SEYNOD CEDEX	ANSART Eric	DOS SANTOS REIS Arlette
74102 ANNEMASSE CEDEX	MANGIN Cyrille	DONDIN Claudine
74420 BOEGE	COLLOMB Béatrice	
74138 BONNEVILLE CEDEX	NICOLLIN Nathalie	MARCELLIN David
74890 BONS EN CHABLAIS	BILLARD Serge	DESCAMPS Stéphanie
74401 CHAMONIX MT BLANC CEDEX	CLAUDEL Muriel	POUX Rémy
74302 CLUSES CEDEX	BIGAY Eric	PETIT Mathieu
74380 CRANVES SALES	BOUYER Marie Laure	LOUTCHMIA Réjane
74350 CRUSEILLES CEDEX	QUIBLIER Sylvie	LE BOUTEILLEC Erwann
74140 DOUVAINE	LEAU Olivier	BAILLY Sophie
74502 EVIAN CEDEX	FONTAINE DUSSOL Edwige	SILETTI Véronique
74210 FAVERGES	GROGNIET Nathalie	CAMPAIN Nathalie
74270 FRANGY CEDEX	TOURNIER Elisabeth	BOUYA Khadija
74240 GAILLARD	DE-PIERI Valérie	CHOLLEY Vincent
74570 GROISY	TRUPIN Eric	BOURDET Yann
74802 LA ROCHE SUR FORON CEDEX	LAMOTTE Marc	MULLER MASI Françoise
74205 MARGENCEL THONON CEDEX	DIOT Christophe	GOYER Laurent
74970 MARIIGNIER	COURTY Jacques	HENOCH Gaëlle
74120 MEGEVE	MARTINEZ Isabelle	
74190 PASSY	COUDORE Raphaël	MERLOT Sophie
74330 POISY	JEANNET Sylvie	VILLERMET Jean Marc
74930 REIGNIER-ESERY CEDEX	DEMARGER Sandrine	SUKIENNIK Yvan
74150 RUMILLY	OLIVE Fabienne	DELCOURT Nathalie
74150 RUMILLY	PIGAULT Gwenaëlle	MICHAUD François
74706 SALLANCHES CEDEX	GRINGOZ Hélène	COLLET Soraya
74340 SAMOENS CEDEX	BOUVIER Jocelyne	
74954 SCIONZIER CEDEX	ROUSSEL Christine	FREDERIC Jacky
74910 SEYSSEL	GUICHEBARON Sophie	NEYRAT Fabienne
74330 SILLINGY	BERLAND Chantal	MICHEL Sébastien
74430 ST JEAN D AULPS	BERNARD Sébastien	
74490 ST JEOIRE EN FAUCIGNY	BOISIER Frédérique	CALANDRY Bernadette
74410 ST JORIOZ	VESSAT Régis	GULLIET Sylvie
74184 ST JULIEN EN G. CEDEX	BARROS Elisabeth	RIFF Marie Cécille
74181 ST JULIEN EN G. CEDEX	AMORIC Marie-Laure	LE GAILLON Isabelle
74500 ST PAUL EN CHABLAIS	CARRERE Mikaël	
74807 ST PIERRE EN FAUCIGNY CEDEX	BURGUN Stéphane	SICOLI Céline
74440 TANINGES	BOSRAMIEZ Hervé	
74230 THONES	ARVIS-COMBIER Carole	PELISSIER Stéphanie
74200 THONON LES BAINS	MARTELET Renaud	DELAUNAY FRIGERY Vanina
74200 THONON LES BAINS	CERUTTI Evelyne	HARDY Dominique
74108 VILLE LA GRAND CEDEX	BENNETOT DEVERIA Gérald	MEGEVAND Aude

# LES LYCÉES



Rentrée  
2019

Rentrée  
2020

Etablissements  
publics

Etablissements  
privés

Etablissements  
publics

Etablissements  
privés

Prévision effectifs

21 lycées  
21 448 lycéens

19 lycées  
7 218 lycéens

+ 339 lycéens

+ 108 lycéens

LYCEE			
ADRESSE	NOM ETABLISSEMENT	PROVISEUR	PROVISEUR ADJOINT
74008 ANNECY CEDEX	LOUIS BERTHOLLET	TAMISIER Philippe	MAYEUX Jérôme CORDIER Julien
74008 ANNECY CEDEX	GERMAIN SOMMEILLER	CALDERINI Philippe	CHRISTIN James
74008 ANNECY CEDEX	GABRIEL FAURE	CHISCI Dominique	COMBAZ Bruno JULIEN Lucile
74991 ANNECY - CRAN GEVRIER CEDEX 9	CHARLES BAUDELAIRE	EYCHENE Thierry	DENIS Christel
74962 ANNECY - CRAN GEVRIER CEDEX	LES CARILLONS	LARRIEU Stéphane	HAUTECOUVERTURE Maryline
74602 ANNECY - SEYNOD CEDEX	AMEDEE GORDINI	CONSIGNY Christophe	
74372 ARGONAY PRINGY CEDEX	LOUIS LACHENAL	MEGE Raymond	DUPUIS Aurélien TORNEL François
74107 ANNEMASSE CEDEX	DES GLIERES	MICHAUX Didier	PRUNIER Carine
74107 ANNEMASSE CEDEX	JEAN MONNET	VIGNEAU Christophe	GHEWY Benoît BARNOUD Michel
74136 BONNEVILLE CEDEX	FRANCOIS BISE	LAPIERRE François	
74136 BONNEVILLE CEDEX	GUILLAUME FICHET	PIAT Patrice	LOUTCHMIA Dominique
74401 CHAMONIX CEDEX	FRISON ROCHE	CLAUDEL Muriel	POUX Rémy
74302 CLUSES CEDEX	CHARLES PONCET	ALAPHILIPPE Christian	MERRAN Julie BOULMEDAIS Sarah
74500 EVIAN LES BAINS	ANNA DE NOAILLES	GUAY Dominique	PERRIERE CALLOUD Florence
74190 PASSY	MONT BLANC RENE DAYVE	JITTEN Sandrine	JACQUOT Thomas
74152 RUMILLY CEDEX	DE L'ALBANAIS	PERRADIN Bernard	BETTAIEB Stéphanie
74151 RUMILLY CEDEX	PORTE DES ALPES	LENZI Marie-Françoise	GONIN Laure
74163 ST JULIEN EN G. CEDEX	MADAME DE STAEL	MAUDUIT Valérie	FERNANDEZ Antoine
74207 THONON LES BAINS CEDEX	DU CHABLAIS	BLANC Alexis	MICHAUD Marc
74203 THONON LES BAINS CEDEX	SAVOIE LEMAN	LAMBERT Bernard	BERNASCONI Christophe
74203 THONON LES BAINS CEDEX	LA VERSOIE	LASSERADE Gilles	RONCHIETTO Gaëlle

# LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## Direction

**DIRECTRICE ACADEMIQUE**  
**Mireille VINCENT**

**DIRECTEUR ACADEMIQUE ADJOINT**  
**Sylvain BEGUE**

-----  
**Chef de cabinet**  
**Jenny HORNEBECQ**

Tél : 04 50 88 41 58

[Ce.dsden74-cabinet@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.dsden74-cabinet@ac-grenoble.fr)

-----  
**Secrétariat et chargée de communication : Evelyne MAZOYER**

## Secrétaire Général

**Laurent LORNAGE**

**Secrétariat :**  
**Isabelle GARQA**  
Tél : 04 50 88 42 04  
[Ce.dsden74-sg@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.dsden74-sg@ac-grenoble.fr)

**Adjoint à la Directrice  
Académique, chargé du  
premier degré**

**Stéphane DUGUET**

**Secrétariat :**  
**Isabelle GARCIA**  
Tél : 04 50 88 42 04  
[Ce.dsden74-adjt@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.dsden74-adjt@ac-grenoble.fr)

## Conseillers Techniques

IEN chargée de l'information et de l'orientation :	<b>Pascale THOMAS</b>	04 50 88 41 66
IEN chargée de l'École Maternelle :	<b>Martine BESSON</b>	04 50 88 45 39
IEN chargé de l'Enseignement technique et général :	<b>Claude LARGE</b>	04 50 88 42 04
IEN chargée de l'Adaptation des élèves Handicapés et de la Scolarisation :	<b>Sophie GALLINEAU</b>	04 50 88 48 51

## Service Santé et Social des personnels

**Secrétariat : Nicole DERONZIER**  
04 50 88 47 07 – Bureau 673

Médecin de prévention :	<b>Sandrine FRION</b>	04 50 88 47 07
Assistante sociale :	<b>Fabienne RABATEL</b>	04 50 88 47 07

## Service Médico-Social des élèves

[Ce.dsden74-sante-scolaire@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.dsden74-sante-scolaire@ac-grenoble.fr)

**Secrétariat :**  
**Carine PERTILLE** 04 50 88 42 43  
**Nathalie VIOLLET** 04 50 88 48 39

<u>Conseillères techniques départementales</u>		
Infirmière :	<b>Françoise ROBICHON</b>	04 50 88 47 86
Médecin :	<b>Véronique AZZANO</b>	04 50 88 47 87
Assistante sociale :	<b>Marie-Christine BEDOUIN-BOUREL</b>	04 50 88 47 89

## Conseillers Pédagogiques et Chargés de Missions

Animateur départemental TICE :	<b>Olivier MARMOUX</b>	04 50 88 45 36
Arts et Culture :	<b>Raphaël GROSSIORD</b>	04 50 88 45 64
	<b>Christine BONNAFOUS</b>	04 50 88 45 69
EPS :	<b>Gilles SEGAY</b>	04 50 88 41 06
	-----	04 50 88 41 06
EPS et classes de découverte :	<b>Olivier VINCENT</b>	04 50 88 43 82
		06 81 36 37 93
Langues Vivantes Etrangères :	<b>Karin CADIOU</b>	04 50 88 42 39
Formation Continue :	<b>Luc POLATO</b>	04 50 88 43 48
Néo-Titulaire :	<b>Sylvie GUFFOND</b>	04 50 88 40 65
Maternelles	<b>Anne TABOUREL</b>	04 50 88 45 24
Chargée de mission Arts et Culture :	<b>Séverine LANZ</b>	04 50 88 47 83
Chargée de mission Arts Visuels :	<b>Anne BERTHELEMY-FUSIER</b>	04 50 88 45 69
Chargé de mission Musique :	<b>Laurent GARNIER</b>	04 50 88 45 64
Chargée de mission Second Degré	<b>Cécile PICARD</b>	04 50 88 47 53
		07 86 53 26 20
Directeur service départemental UNSS :	<b>Lionel CLARET</b>	04 50 51 68 52
Secrétaire CDOEA :	<b>Thierry DUCROT</b>	04 50 88 48 74
EANA – EFIV :	<b>Bilel BOUCHETIBAT</b>	04 50 88 43 15
Médiatrice ASH :	<b>Stéphanie VINDRET</b>	04 50 88 45 98
Correspondants départementaux PIAL :	<b>Caroline POZZI</b>	04 50 88 41 88
	---	04 50 88 41 97
et référente autisme :	<b>Sophie SALIMI</b>	---
Coordonnatrice pédagogique AESH	<b>Nadia BERARD</b>	04 50 88 45 32
Conseillers pédagogiques ASH :	<b>Cécile BOURDIN</b>	04 50 88 48 80
	<b>Grégory AUTEM</b>	04 50 88 48 69
ERUN ASH	<b>Florence NINET</b>	04 50 88 45 37

## Ecole inclusive

Cellule d'écoute et de réponses aux familles : [ecoleinclusive74@ac-grenoble.fr](mailto:ecoleinclusive74@ac-grenoble.fr) **0805 805 110**

## Antenne Informatique 74

Systèmes et postes de travail : **Raphaël BIOLLUZ** 04 50 88 41 53  
Site WEB DSDEN et postes de travail : **Julien BELLO – Martin VALLANZASCA** 04 50 88 40 21

**Division du 1<sup>er</sup> degré public**  
**Service Mutualisé de Gestion Individuelle et Financière**  
[Ce.dsden74-div1-sj@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.dsden74-div1-sj@ac-grenoble.fr)

Chloé MARTIN 04 50 88 40 49

**BUREAU 1**

Chef de bureau

Noémie CHEVARIN - 04 50 88 43 19

Département de Haute-Savoie

----	04 50 88 45 48
----	04 50 88 48 09
----	04 50 88 43 35
Mélissa GAJDANE	04 50 88 48 19
Laure ROLLAND	04 50 88 41 35
Marion VEYRAT-CHARVILLON	04 50 88 43 70
Sylvie BILLARD	04 50 88 43 61

Département de l'Ardèche

Sabrina DELACOTTE	04 50 88 40 64
Cécile AMY	04 50 88 48 11

Département de la Drôme

Nadine CHARVEYS	04 50 88 42 76
Corinne STOUQUE	04 50 88 40 78
Sophie LYONNAZ	04 50 88 48 29
Pascale TEMPION	04 50 88 40 70

**BUREAU 2**

Chef de bureau

Christelle DELAME - 04 50 88 48 33

Département de l'Isère

Romain PIROLI	04 50 88 40 66
Nathalie BURNET	04 50 88 48 87
Céline SIODOS	04 50 88 47 62
Erika DE ALMEIDA	04 50 88 48 77
Pauline BACHELE	04 50 88 41 50
Sylvie NICOUD	04 50 88 43 31
Mihaïta CRISTACHE	04 50 88 41 14
Elodie MIEL	04 50 88 45 26
Céline BIASUCCI	04 50 88 40 11
Rachida MARZAK	04 50 88 41 13
Delphine HELDT	04 50 88 47 60

Département de la Savoie

Ghislaine PETIT	04 50 88 48 41
Catherine GEYDET	04 50 88 43 05
Patrice BRESJANI	04 50 88 48 42

**Division de la Vie des Elèves**

[Ce.dsden74-scolarite@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.dsden74-scolarite@ac-grenoble.fr)

Claudine MONTMEAS 04 50 88 41 51

**Service Scolarité**

Chef de bureau

Maurice METRAL - 04 50 88 47 55

Questions de scolarité 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés –  
 Elèves allophones – AFFELNET Gême

Sandrine BERGERE 04 50 88 42 38  
 Conseils de discipline – CNED – ASSR – Instruction  
 dans la famille.

Nathalie PERRET 04 50 88 43 33  
 Absentéisme – MLDS – FOQUALE – Orientation et  
 Affectation lycées.

----- 04 50 88 42 32  
 Affectations – Drogations collèges SEGPA – ULUS –  
 Certifications.

**Service ASH - Ecole Inclusive**

Malika BOUDINA 04 50 88 48 90  
 AESH Secteur Arve – Matériel adapté

Fatima KEDDARI 04 50 88 43 51  
 AESH Secteur Genevois – Service civique –  
 Entretiens professionnels

Béatrice CONSIGNY-ORTIZ 04 50 88 47 81  
 AESH Secteur Annecy, Rumilly, Cran  
 Moyens ASH  
 Référente statut AESH et PIAL

Cécile DUPRE 04 50 88 43 90  
 AESH Secteur Chablais – Formation AESH.

**Division du Pilotage des Etablissements**

[Ce.dsden74-moyens2d@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.dsden74-moyens2d@ac-grenoble.fr)

Sarah RICHARD 04 50 88 41 45

**BUREAU DU 1<sup>er</sup> DEGRE**

Chef de bureau

Séverine MOYSAN - 04 50 88 41 55

Pilotage de la carte scolaire – Relation collectivités –  
 Créations de poste BNIE, ONDE, AGAPE.

Alexia BAUD 04 50 88 41 46  
 Constat et prévision d'effectifs ELCO, DDEN – Suivi  
 Rythmes Scolaires – Opérations immobilières – RAMSESE.

Catherine MOUCHET 04 50 88 43 13  
 Renfort constats – Prévision d'effectifs – 1<sup>er</sup> degré privé  
 (sous et hors contrat)

**BUREAU DU 2<sup>nd</sup> DEGRE**

Chef de bureau

Martine BOURUATAUD - 04 50 88 42 71

Moyens d'enseignement des collèges publics des bassins  
 annécien et du Genevois – Répartition et suivi des moyens  
 collèges - Suivi de la carte des formations et supports AESH

Anne GUIVARCH 04 50 88 48 84  
 Moyens d'enseignement des collèges publics des bassins  
 du Faucigny et du Chablais – Moyens SAPAD – UPE2A et  
 SEGPA.

Catherine MOUCHET 04 50 88 43 13  
 2<sup>nd</sup> degré : Constats – Prévisions – Carte des formations

Mathilde BUFFAND 04 50 88 45 29  
 Service des contrats d'objectifs et des actions éducatives  
 et culturelles : CNRD, Parentalité. Constats – Prévisions  
 2<sup>nd</sup> degré

**Division du 1<sup>er</sup> degré public**  
**Pôle Ressources Humaines**

[Ce.dsden74-div1@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.dsden74-div1@ac-grenoble.fr)

Sophie LECOQ 04 50 88 42 80  
 Correspondante départementale Handicap

**Service de la gestion collective des**  
**personnels de l'enseignement public**

Chef de bureau

Armelle FERNANDEZ - 04 50 88 41 59

M. Liesse BEAUVARLET	04 50 88 42 55
Carole VANNESTE	04 50 88 45 31
Natalie KALUZA	04 50 88 45 72
Djamila OUDGHIRI	04 50 88 41 68

**Service Remplacement / Formation continue**  
**Examens professionnels / Stages de réussite**

Chef de bureau

Sophie LE GOFFIC - 04 50 88 48 55

Remplacements :  
 ----- 04 50 88 41 60  
 Katia GHERARDI 04 50 88 45 59

Formation continue / Examens :  
 Fiona BOUVIER 04 50 88 41 47  
 Gaëlle DA COSTA MELO 04 50 88 41 63

Gestion dossiers médicaux :  
 Katia DEVOS 04 50 88 41 61

**Division Budgétaire et**  
**Sorties scolaires**

[Ce.dsden74-difage@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.dsden74-difage@ac-grenoble.fr)

Laurence DARDAINE 04 50 88 41 54  
 Suivi CHSCT

Chef de Bureau

Anne VOIRIN

Service de l'accueil : 04 50 88 41 58

Accueil/Courrier  
 (41 58) – (48 57) Sylvie OUVRARD  
 Reprographie  
 (48 13)

**Service Financier :**

Budget de fonctionnement DSDEN  
 et circonscriptions : Anne VOIRIN  
 04 50 88 45 27  
 Frais de déplacement : Tatiana CLEMENTE-SILVA  
 04 50 88 43 96  
 Mohamed YAHI  
 04 50 88 41 87

Classes de découvertes :  
 Martine HARDY-CHAZAUX  
 04 50 88 47 70  
 Lydie AKYUZ  
 04 50 88 43 82

# INFORMATIONS UTILES

Académie  
de  
Grenoble  
ZONE A

Vacances scolaires 2020-2021			
Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire 2020	Jour de reprise : <b>mardi 1 septembre 2020</b>		
Vacances de la Toussaint 2020	Fin des cours : <b>samedi 17 octobre 2020</b> Jour de reprise : <b>lundi 2 novembre 2020</b>		
Vacances de Noël 2020	Fin des cours : <b>samedi 19 décembre 2020</b> Jour de reprise : <b>lundi 4 janvier 2021</b>		
Vacances d'hiver 2021	Fin des cours <b>samedi 6 février 2021</b> Jour de reprise <b>lundi 22 février 2021</b>	Fin des cours <b>samedi 20 février 2021</b> Jour de reprise <b>lundi 8 mars 2021</b>	Fin des cours <b>samedi 13 février 2021</b> Jour de reprise <b>lundi 1 mars 2021</b>
Vacances de printemps 2021	Fin des cours <b>samedi 10 avril 2021</b> Jour de reprise <b>lundi 26 avril 2021</b>	Fin des cours <b>samedi 24 avril 2021</b> Jour de reprise <b>lundi 10 mai 2021</b>	Fin des cours <b>samedi 17 avril 2021</b> Jour de reprise <b>lundi 3 mai 2021</b>
Pont de l'Ascension 2021	Fin des cours : <b>mercredi 12 mai 2021</b> Jour de reprise : <b>lundi 17 mai 2021</b>		
Grandes vacances 2021	Fin des cours : <b>mardi 6 juillet 2021</b>		

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.
- Le lundi de Pentecôte est un jour sans école dit "de solidarité".
- Pour l'année 2020-2021, les classes vaqueront le vendredi 14 mai 2021 et le samedi 15 mai 2021.
- Début des vacances d'été : les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.
- Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur. Ce calendrier n'inclut pas les dates de fin de session des examens scolaires

## EXPÉRIMENTATION « MONTAGNE »

**Ecole Henry Jacques Le-Même de Megève et Ecole Beauregard de Combloux**

**Rentrée des enseignants**

Lundi 24 août 2020

**Rentrée des élèves**

Mardi 25 août 2020

10 mercredis libérés pendant l'année scolaire